



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc
Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|------------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 88 | 31 | 31 + 21 pouvoirs |

| |
|-------------------------------------|
| Date de convocation 22 mars 2024 |
|-------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le COMITE SYNDICAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en COMITE SYNDICAL, qui a eu lieu Salle des fêtes André Millot _ Grande Rue _ 10500 RADONVILLIERS, sous la présidence de **Jésus CERVANTES**, président.

Présents : **AMPE Aurélien, BALLAND Alain, BEAUDEUX Emeline, BERTHELOT Laurence, BERTIN Jean-Baptiste, CEDELLE Alain, CERVANTES Jésus, CHAMBON Hervé, CHATELAIN Jean-Michel, CHENET Alain, DALLEMAGNE Philippe, DAUNAY Laurence, DECANTER Line, DOIZELET Francis, DRIAT Michel, DUBUISSON Dany, DUCHENE Annie, DUXIN Christophe, GERARD Fabien, GUILLEMINOT Angélique, HENRI Pascal, HONORE Nicolas, LEFEVRE Jean-Christophe, LOYER Gilles, MASSIN Arlette, MEUNIER Maxence, MIGNOT Jean-Philippe, NICOLAS Jean-Pierre, PETIT Mathias, PIETREMONT Jean-Michel, SANTEL Pascal.**

Absents : **AUBRY Raphaëlle, BAUDOUIN Alain, CARRET Jean-Sébastien, CHEVALLIER Marielle, COLLEMICHE René, DE LA HAMAYDE Bernard, DEON Julian, DETHON Fabrice, FRITSCH Daniel, GUITTON Jordan, HOMEHR Claude, LARGE Claude, MONNIER Jean-Michel, PARTOUT Didier, PEREIRA Christophe, PFIFFERLING Carl, ROBERT Ghislain, ROSSITTO Magali, VANHOORNE Virginie, ZULIC Edin, BARBERIO Samuel, BERTAIL-FASSAERT Sibylle, BORDE Philippe, BOUDOT Sophie, CANOT Michel, CHEVALIER Bertrand, CHEVILLON Marie-Gabrielle, ERRE Pascal, GUERARD Michaël, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, KURIC Aina, LACOUR Angélique, PINET Jean-Louis, VACHERET Benoît, VEIBERT Richard.**

Représentés : **AUBRY Christophe à CERVANTES Jésus, BARBIER Christine à DECANTER Line, BEZINS Marie-Claude à LOYER Gilles, COUVREUX Emilie à DECANTER Line, DENORMANDIE Christian à CHENET Alain, DEZOBRY Bruno à DUBUISSON Dany, DUPRE Gaëlle à DUCHENE Annie, DYON Patrick à LOYER Gilles, GIRARD Jean-Paul à CERVANTES Jésus, GROSMARE Gaël à CHATELAIN Jean-Michel, GUILLAUD Julien à AMPE Aurélien, HELIOT-COURONNE Isabelle à MEUNIER Maxence, HUPFER Jean-Michel à MASSIN Arlette, LEROY Marie-Thérèse à GUILLEMINOT Angélique, LUCK Raymond à AMPE Aurélien, PICHERY Philippe à DALLEMAGNE Philippe, RIGOLLOT Marie-Noëlle à MASSIN Arlette, SEBEYRAN Marc à GERARD Fabien, SZYMCZAK Sandrine à CHAMBON Hervé, TRESSOU Marie-Hélène à CHAMBON Hervé, WYSOCINSKI Ghislain à CEDELLE Alain.**

Madame GUILLEMINOT Angélique a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Cession à titre onéreux de la Longère de Géraudot du Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
N° de délibération : CS14_08042024

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 31 | 21 | 51 | 0 | 0 | 1 |

Vu l'article L. 2241-1 du CGCT, le Comité syndical délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (SMAG PnrFO). Toute cession

d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT, le Président est chargé d'exécuter les décisions du Comité syndical, notamment en matière de vente et d'échange.

Considérant que le Comité syndical délibère au vu de l'avis du service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le SMAG PnrFO est propriétaire du bâtiment dit « la Longère de Géraudot » situé sur la parcelle cadastrale OC 278 à Géraudot appartenant au Conseil Départemental de l'Aube.

En 2022, une problématique de charpente de la Longère de Géraudot a nécessité un étayage en urgence, dans l'attente d'une étude de structure. L'entreprise 5-Cinq Ingénierie, chargée de cette étude, a transmis en début d'année 2023, une estimation du coût des travaux de réfection de la charpente et de couverture. Le montant des travaux à réaliser s'élève à 176 016 € HT.

Le Bureau syndical, réuni le 15 mars 2024, a souhaité trouver une issue au devenir du bâtiment et a émis, à la majorité, un avis favorable pour la cession à titre onéreux de la Longère de Géraudot.

Le Président rappelle les échanges, au cours de la séance du Comité syndical réuni le 18 mars 2024. Les subventions perçues, ne permettent pas de prendre en charge la réalisation des travaux et obligerait le SMAG PnrFO à recourir à un emprunt compte tenu des éléments suivants :

- Un contexte financier contraint pour le SMAG ;
- Des moyens humains à dédier pour le suivi des travaux de réhabilitation puis le projet de développement commercial afin d'augmenter les recettes d'activités ;
- La nécessité, pour l'équipe du Parc, de se concentrer sur des actions structurantes en lien avec ses missions définies par le Code de l'Environnement.

Il n'est pas souhaitable que le SMAG investisse dans la Longère de Géraudot.

Le Président précise que la vocation touristique (affectation) de la « Longère de Géraudot » devra être préservée et que l'ensemble des frais liés à la vente et à la rédaction des actes demeureront à la charge de l'acquéreur.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres votants, décide de :

- Emettre un avis favorable pour la cession à titre onéreux du bâtiment dit « la Longère de Géraudot » située sur la parcelle cadastrale OC 278 à Géraudot ;
- Autoriser le Président à lancer une consultation et à fixer la date des propositions d'achat ; les candidats auront la possibilité de se prononcer par correspondance ;
- Donner pouvoir au Président pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 avril 2024
Pour extrait conforme
Jésus CERVANTES, Président



Jesus CERVANTES
2024.04.09 15:41:51 +0200
Ref:6308151-9436409-1-D
Signature numérique
le Président

Jésus CERVANTES